



Assemblée générale

Distr. générale
14 juillet 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Demande d'inscription d'une question supplémentaire à l'ordre du jour de la soixante-sixième session

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Initiative de l'Europe centrale

Lettre datée du 13 juillet 2011, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Italie, du Monténégro, de la Serbie et de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Conformément à l'article 14 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, nous avons l'honneur de demander l'inscription à l'ordre du jour provisoire de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale d'une question intitulée « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Initiative de l'Europe centrale ».

Conformément à l'article 20 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, un mémoire explicatif (annexe I) et un projet de résolution (annexe II) sont joints à la présente lettre.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et ses annexes comme document de l'Assemblée générale.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Italie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Cesare Maria **Ragolini**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Monténégro
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Milorad **Šćepanović**



L' Ambassadeur,
Représentant permanent de la Serbie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Feodor **Starčević**

L' Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Ukraine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Yuriy **Sergeyev**

Annexe I

Mémoire explicatif

Rappel historique

L'origine de l'Initiative de l'Europe centrale remonte à la création à Budapest, le 11 novembre 1989, du *Quadrangolare* (ou « Quadrilatère ») par l'Autriche, la Hongrie, l'Italie et la République fédérative socialiste de Yougoslavie. Les ministres des affaires étrangères des quatre membres fondateurs ont adopté à cette occasion une déclaration conjointe affirmant que leurs gouvernements étaient prêts à renforcer leurs relations de bon voisinage et à mettre en place une coopération multiple entre leurs pays respectifs. En 1990, l'ancienne Tchécoslovaquie rejoint l'Initiative, alors rebaptisée *Pentagonale*, puis *Hexagonale* avec l'admission de la Pologne en 1991. C'est en 1992, quand un certain nombre de nouveaux États membres rejoignent l'Initiative, qu'il est décidé de la rebaptiser « Initiative de l'Europe centrale ». Son élargissement se poursuit successivement en 1993, 1996, et de 2000 à 2006, avec l'admission de son dix-huitième et dernier État membre. L'Initiative de l'Europe centrale est désormais le plus vaste forum intergouvernemental de coopération régionale.

Composition

L'Initiative de l'Europe centrale est un forum intergouvernemental régional de coopération et de consultation entre ses 18 États membres d'Europe centrale, d'Europe orientale et d'Europe du Sud-Est¹. Elle s'appuie sur des Directives et un Règlement intérieur, rassemblés en un document qui résume succinctement ses objectifs, sa structure et ses principes de fonctionnement. Les États membres de l'Initiative se conforment aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans tous les documents de base du Processus d'Helsinki de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Ils s'appuient en outre sur les déclarations et documents finals des réunions de leurs chefs des gouvernements et ministres des affaires étrangères.

Structure

L'Initiative de l'Europe centrale opère avec flexibilité pour promouvoir la coopération intergouvernementale, interparlementaire et commerciale. Son volet intergouvernemental, qui définit son orientation politique et économique ainsi que ses principes organisationnels et financiers, se compose des organes suivants : Réunion des chefs de gouvernement (Sommet); Réunion des ministres des affaires étrangères; Comité des coordonnateurs nationaux; instances de travail (réseaux de points de contact, groupes de mise en œuvre des projets et équipes spéciales); et secrétariat exécutif². La coopération entre les parlements des États membres a

¹ Albanie, Autriche, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Hongrie, Italie, ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie et Ukraine.

² Le Secrétariat exécutif de l'Initiative a été créé à Trieste lors de la présidence autrichienne en 1996, après que le Gouvernement italien ait offert d'en accueillir le siège dans cette ville gratuitement, aux conditions définies dans un protocole conclu entre le Secrétariat exécutif de l'Initiative et la région autonome du Frioul-Vénétie julienne. Il jouit du même statut juridique qu'une organisation internationale, conformément à l'accord de siège conclu en 1996 entre le

débuté très tôt. Le volet parlementaire et le volet commercial de l'Initiative sont dotés de leurs propre structure et propre règlement intérieur.

Présidence

La présidence de l'Initiative est assurée par roulement au 1^{er} janvier de chaque année en suivant l'ordre alphabétique du nom anglais des États membres. Le Président en exercice est secondé par le Président sortant et par celui qui lui succédera; à eux trois, ils constituent la troïka de l'Initiative.

Drapeau et langue

Le drapeau de l'Initiative de l'Europe centrale est composé d'un champ bleu orné en son centre de l'emblème officiel de l'Initiative. Ce dernier est constitué du sigle « CEI » en lettres majuscules, et de sa forme développée « CENTRAL EUROPEAN INITIATIVE », également en majuscules, le tout entouré d'un demi-cercle de 10 étoiles jaunes. La langue de travail de l'Initiative est l'anglais et ses documents paraissent dans cette langue.

Énoncé de mission

La mission de l'Initiative s'énonce comme suit : coopération régionale en faveur de l'intégration européenne.

Buts et objectifs

Les objectifs stratégiques de l'Initiative sont d'œuvrer à la cohésion d'une Europe unie, sans divisions, d'une Europe de valeurs communes qui rassemble tous les pays, toutes les régions, tous les peuples et tous les citoyens du continent, et de faire en sorte que la coopération ainsi mise en place contribue plus particulièrement au renforcement des capacités des États membres les moins avancés et de ceux qui ont le plus besoin d'accélérer leur développement ou leur redressement économique.

L'Initiative vise principalement : à renforcer la coopération entre les États membres, en particulier en ce qui concerne les priorités européennes, en tant que valeur ajoutée sans préjuger de la poursuite de l'élargissement de l'Union européenne; à appuyer les efforts de tous les États membres qui le souhaitent vers une plus grande intégration européenne; à renforcer la coopération avec l'Union européenne, en participant à la mise en œuvre des programmes pertinents de l'Union, et en y participant; et à promouvoir l'épanouissement de la société civile, qui a prouvé être un catalyseur des processus de transformation démocratique.

Domaines de coopération

La coopération intergouvernementale dans le cadre de l'Initiative porte entre autres sur les domaines suivants : questions politiques d'intérêt commun; questions économiques et techniques; développement des infrastructures dans les secteurs des transports, de l'énergie, des télécommunications et de l'agriculture; renforcement des institutions démocratiques et du respect des droits de l'homme, notamment des droits des personnes appartenant à des minorités, et mise en avant des questions

Gouvernement italien et la présidence autrichienne de l'Initiative. Un nouvel accord de siège a été signé avec la présidence roumaine en 2009.

humanitaires; protection de l'environnement; coopération dans le domaine des sciences et technologies, des médias, de la culture, de l'éducation, des programmes d'échanges pour les jeunes et du tourisme; coopération transfrontière et interrégionale. Le plan d'action triennal définit les priorités de l'organisation dans les domaines de coopération déterminés.

Fonds et instruments

Pour atteindre ses buts et objectifs, l'Initiative a mis au point au fil des ans une importante composante programmatique, en complément du dialogue politique entre ses États membres. Les activités concernées portent sur différents domaines des secteurs de l'économie, des institutions et du développement humain, et sont financées par divers fonds et instruments, à savoir le Fonds de coopération, auquel contribuent tous les États membres pour les activités multilatérales de petite envergure, souvent des conférences, séminaires, ateliers, etc.; le Fonds d'affectation spéciale installé à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), financé par l'Italie, pour l'assistance technique à l'appui des investissements de la BERD dans les pays de l'Initiative non membres de l'Union européenne; le Programme d'échange de savoir-faire, financé par l'Autriche et l'Italie, pour les projets liés au renforcement des capacités et aux transferts de bonnes pratiques dans les pays de l'Initiative non membres de l'Union européenne; le Réseau universitaire, financé par l'Italie, pour des programmes conjoints tels que des cours, universités d'été et séminaires de doctorat et de maîtrise; le Réseau science et technologie³, financé par l'Italie, à l'appui de la coopération scientifique et technologique et offrant aux jeunes scientifiques, de préférence de pays membres de l'Initiative non membres de l'Union européenne, la possibilité de participer à des cours, programmes de formation et activités de recherche de niveau doctoral dans les centres du réseau; et les Projets de l'Union européenne (UE), cofinancés par la Commission européenne et d'autres partenaires, programme destiné à renforcer la participation des pays de l'Initiative à des projets de l'Union européenne axés sur la coopération transnationale et régionale.

Coopération avec d'autres organisations

L'Initiative cherche à coopérer avec toutes les grandes organisations et institutions internationales. Elle coopère notamment avec le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales pertinentes, en particulier l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ainsi qu'avec les institutions financières internationales, en particulier la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). Elle coopère également avec l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), ainsi qu'avec d'autres initiatives régionales de coopération dans des domaines d'intérêt commun.

³ Le Réseau science et technologie relie sept centres de recherche internationaux réputés basés à Trieste : le Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (CIGGB), le Centre international pour la science et la haute technologie (CIS) de l'ONUDI, le Centre international de physique théorique Abdus Salam, l'École supérieure internationale d'études avancées, le Synchrotron ELETTRA, le AREA Science Park et le Cluster in Biomedicine

Relation avec le système des Nations Unies

L'Initiative de l'Europe centrale coopère avec un certain nombre d'organismes des Nations Unies, à savoir la Commission économique pour l'Europe, dans le domaine du développement des entreprises, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) dans les domaines de la science et de la technologie.

1. Commission économique pour l'Europe. La coopération avec la Commission économique pour l'Europe, qui remonte à 1998, année de la signature du mémorandum d'accord entre les deux organismes, doit être particulièrement soulignée. Cette coopération, en particulier dans le domaine du développement des petites et moyennes entreprises, a abouti à la publication du manuel « Through the Looking Glass 2000-2001 », destiné aux entités souhaitant investir dans la région et présenté pour la première fois à l'occasion de la réunion économique au sommet de l'Initiative de l'Europe centrale en 2000, suivie en 2001 de « Investiguide 2001-2002: Project Opportunities and Contacts for the CEI Region » (projets possibles et contacts pour la région de l'Initiative de l'Europe centrale) et, en 2002, « Investiguide 2002-2003 ». En outre, de 1999 à 2003, les deux entités ont tenu à Genève des réunions annuelles sur la coopération en marge de la réunion du Comité des coordonnateurs nationaux, avec pour objectif d'analyser les domaines dans lesquels elles pourraient conjointement fournir un appui et définir des projets et activités communs. Au cours des années suivantes, l'Initiative a réussi à mieux définir plus précisément son domaine d'activité, notamment en ce qui concerne la coopération avec diverses organisations internationales et régionales. Des efforts ont ainsi été faits récemment pour relancer la coopération avec la Commission économique pour l'Europe dans le cadre du mémorandum d'accord existant.

2. Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). La coopération entre l'Initiative et le PNUE est structurée par un mémorandum d'accord avec le Bureau du PNUE à Vienne/secrétariat provisoire de la Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpates signé à Kiev le 13 décembre 2006 à l'occasion de la première Réunion de la Conférence des parties à la Convention. L'Initiative et le Bureau de Vienne du PNUE ont travaillé de concert sur le projet des Carpates financé par l'Union européenne, dont l'objectif est de renforcer la protection et le développement durable du patrimoine naturel et culturel exceptionnel de la région. Conformément au mémorandum d'accord, une attention particulière est accordée aux questions d'intérêt commun telles que la protection de l'environnement, les infrastructures, l'agriculture et le tourisme. L'Initiative participe activement aux manifestations et réunions organisées dans le cadre de la Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpates, et en particulier aux sessions de la Conférence des parties à la Convention. En outre, elle organise des séminaires et ateliers en coopération avec le PNUE.

3. Organisation mondiale du tourisme (OMT). L'Organisation mondiale du tourisme est un partenaire clef de l'Initiative pour ce qui est de promouvoir la coopération internationale en matière de tourisme, secteur important pour le développement économique de ses pays membres. Des représentants de l'OMT participent aux réunions de haut niveau et réunions ministérielles de l'Initiative dans

le domaine du tourisme. De même, l'Initiative prend part aux réunions de la Commission pour l'Europe de l'OMT. Toutes deux soutiennent plusieurs projets, réunions et manifestations dans les pays d'Europe centrale, d'Europe orientale et d'Europe du Sud-Est, et des experts de l'OMT participent fréquemment à des séminaires et conférences de l'Initiative.

4. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). L'Initiative de l'Europe centrale entretient une collaboration fructueuse avec la FAO, essentiellement au niveau des projets. Les principaux interlocuteurs de l'Initiative au sein de la FAO sont le Département de la coopération technique et sa division du Centre d'investissement. Par le biais de son fonds d'affectation spéciale à la BERD, l'Initiative a financé plusieurs missions de coopération technique menées par des experts de la FAO en Europe centrale et orientale. Parmi les projets les plus réussis, on citera le soutien à la mise en place de terminaux de vente en gros de produits frais, et la création d'une fondation pour les marchés de gros, ainsi que du réseau EastAgri, groupement d'institutions financières investissant dans le commerce agricole et l'agriculture dans la région de l'Initiative et au-delà. Les deux organisations collaborent aussi régulièrement sur des projets à plus petite échelle en vue de transférer des savoir-faire spécifiques dans le domaine agricole depuis les États membres de l'Initiative qui sont membres de l'Union européenne vers ceux qui ne le sont pas.

5. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). En 2009, un mémorandum d'accord avec le bureau de l'UNESCO à Venise (Italie) a été signé. Ce mémorandum constitue un cadre encourageant la coopération et la coordination entre les deux entités dans les domaines de la culture et de la science, l'objectif étant de parvenir à augmenter l'impact et l'efficacité de leurs programmes et instruments respectifs. Les domaines d'intérêts communs sont entre autres la préservation du patrimoine culturel, le dialogue interculturel, les changements climatiques et l'énergie durable ainsi que les sciences de la terre et les technologies connexes. La coopération prend la forme d'échanges de savoir-faire, de coparrainages, de l'organisation commune d'événements et de cofinancements. Durant la période à venir, des activités concrètes de mise en œuvre conjointe seront définies sur la base d'un échange de propositions entre les deux organisations.

6. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). La coopération avec l'ONUDI concerne le Réseau de science et technologie de l'Initiative et le Centre international pour la science et la haute technologie de l'ONUDI, situé à Trieste (Italie). Elle vise à renforcer la coopération scientifique et technologique dans la région de l'Initiative en fournissant une aide financière pour l'organisation de séminaires, conférences, ateliers et cours de formation. Elle est définie par un protocole triennal spécifique complété par un programme de travail annuel. Le dernier protocole a été signé début 2010.

Activités menées en coopération avec des gouvernements et organisations gouvernementales

L'Initiative de l'Europe centrale, en tant qu'organisation intergouvernementale, coopère activement avec les gouvernements de ses 18 États membres, par l'intermédiaire de ses différentes structures, à savoir les réunions au sommet et les réunions des ministres des affaires étrangères. D'autres réunions ministérielles sont aussi organisées au sujet de questions données en fonction des

besoins. L'Initiative s'efforce en outre de collaborer avec les plus importantes organisations et institutions européennes, telles que l'Union européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Conseil de l'Europe et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

1. Union européenne. La collaboration avec la Commission européenne a toujours été considérée comme importante. Au niveau institutionnel, la Commission participe souvent aux réunions de haut niveau de l'Initiative à titre d'invité spécial. Au niveau opérationnel, le Secrétariat exécutif de l'Initiative, par l'intermédiaire de son groupe pour les projets financés par l'Union européenne, a réussi à obtenir l'appui de l'Union européenne pour plus d'une douzaine de projets menés partenariat dans différents domaines (développement spatial, technologies de l'information et de la communication et société de l'information, transports, développement des petites et moyennes entreprises, énergie, etc.). Une étape importante a été franchie en 2008, lorsque l'Initiative s'est vu confier le rôle de partenaire chef de file pour plusieurs de ces projets.

2. Banque européenne pour la reconstruction et le développement. C'est un bureau de l'Initiative implanté au sein de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement qui est chargé de gérer son fonds d'affectation spéciale entièrement financé par le Gouvernement italien. Ce bureau dépend du Département des politiques opérationnelles de la Banque. Par son intermédiaire, l'Initiative a réussi à se doter d'un avantage comparatif vis-à-vis des autres fonds accueillis par la Banque. Cette coopération donne par ailleurs à l'Initiative une plus grande visibilité et lui permet de mieux assurer la coordination avec la BERD et d'entretenir avec elle des relations de partenariat fructueuses.

3. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). La coopération avec l'OCDE remonte à 2002 et a permis aux deux partenaires d'accroître l'impact et l'efficacité de leurs programmes respectifs et d'atteindre plus rapidement leurs objectifs communs, en particulier dans les domaines du développement des petites et moyennes entreprises, de la coopération transfrontière et du développement local. Les résultats de cette coopération ont été présentés lors de différentes réunions au sommet de l'Initiative consacrées à des questions politiques et économiques.

4. Conseil de l'Europe et Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Dans le domaine de la mise en place d'institutions et du développement des ressources humaines (culture, éducation, minorités, lutte contre la criminalité organisée, coopération transfrontière, etc.), l'Initiative a trouvé en certaines organisations spécialisées telles que le Conseil de l'Europe et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe de solides partenaires dotés d'une véritable expertise. La coopération avec le Conseil de l'Europe a encore été renforcée ces dernières années. Diverses possibilités de collaboration axées sur des projets susceptibles de consolider l'action et les points forts respectifs des deux organisations, en particulier dans certaines zones géographiques et secteurs d'activités d'intérêt commun, ont été soigneusement examinées. Un échange d'informations sur des programmes et activités a permis d'aboutir à plusieurs propositions concrètes de coopération.

Outre ces organisations, l'Initiative travaille aussi en étroite coopération avec sept organisations et forums régionaux œuvrant en Europe centrale et au-delà :

l'Initiative adriatique/ionienne, la Coopération économique de la mer Noire, le Conseil des États de la mer Baltique, le Conseil de coopération régionale et le Processus de coopération d'Europe du Sud-Est.

1. Conseil de coopération régionale. La collaboration avec le Conseil de coopération régionale remonte à 2008, année de création du Conseil. Les premiers liens ont été tissés à l'occasion d'une réunion de coordination organisée par l'Organisation de coopération économique de la mer Noire le 31 mars 2008. Ces réunions de coordination ont fourni au fil des ans d'excellentes occasions d'établir des contacts bilatéraux ou trilatéraux. La collaboration avec le Conseil de coopération régionale a encore été renforcée par la signature d'un mémorandum d'accord le 12 mai 2009 à Sarajevo. Le principal résultat de cette coopération est l'Initiative régionale pour le développement de l'énergie durable, premier projet conjoint entre les deux organisations et l'aboutissement d'un effort coordonné pour conjuguer des approches complémentaires dans le domaine du développement de l'énergie durable afin d'offrir un maximum d'avantages aux pays d'Europe centrale et orientale.

2. Organisation de coopération économique de la mer Noire. La coopération avec l'Organisation de coopération économique de la mer Noire remonte à 1997. Une nouvelle étape a été franchie en 2011 avec la signature d'un mémorandum d'accord le 7 mars à Istanbul (Turquie). Les premiers pas dans ce sens ont été faits lors de consultations entre les deux instances, les plus anciennes et les plus expérimentées de la région, au sujet de certains domaines de collaboration (environnement, énergie, transports, agriculture, et science et technologie). Le mémorandum devrait fournir un cadre général de coordination des activités des deux organisations et de renforcement de leurs relations, l'objectif étant d'intensifier la coopération et de dégager des synergies entre les activités menées au sujet de questions d'intérêts communs. Il devrait également permettre d'éviter les chevauchements d'activités.

3. Initiative adriatique/ionienne. Jusqu'à présent, la coopération avec l'Initiative adriatique/ionienne est principalement axée sur l'éducation dans le cadre du réseau universitaire de l'Initiative et de l'UniAdrion (réseau d'universités en lien avec l'Initiative adriatique/ionienne). Néanmoins, un certain nombre d'autres initiatives et activités sont entreprises par les deux organisations, qui notamment participent chacune à des réunions de haut niveau et réunions d'experts organisées par l'autre.

Justification de la demande d'octroi du statut d'observateur

Les raisons pour lesquelles le statut d'observateur est demandé pour l'Initiative pour l'Europe centrale sont les suivantes :

a) Couvrant un territoire d'environ 2,4 millions de kilomètres carrés avec une population de plus de 250 millions d'habitants, l'Initiative de l'Europe centrale est le plus ancien et le plus vaste forum de coopération régional d'Europe. Si, à l'origine, elle avait été créée pour bien marquer la disparition des blocs qui avaient existé pendant si longtemps sur le continent grâce notamment au rétablissement de la coopération sous-régionale entre des pays de systèmes politiques différents, elle a largement œuvré, au cours des années, à instaurer cohésion et solidarité entre ses États membres. On peut même dire qu'elle a subi une véritable transformation, dans la mesure où elle mettait auparavant surtout l'accent sur le dialogue sur les

politiques et où elle insiste désormais aussi sur le transfert de savoir-faire et de technologies, sur la viabilité climatique et énergétique, ainsi que sur la société civile, en particulier dans les domaines de la recherche scientifique, de l'éducation, de la culture et des médias;

b) L'établissement de passerelles symboliques ou réelles par-delà les anciennes (ou toujours présentes) divisions ne peut bénéficier aux « pays défavorisés » que s'il s'accompagne de la création d'emplois, du renforcement des systèmes économique et social, de perspectives accrues pour les jeunes, etc. L'Initiative cherche donc à coopérer étroitement avec tous les acteurs possibles au niveau mondial, européen et régional. L'objectif final est d'avoir une incidence positive sur la vie des citoyens;

c) L'Initiative s'efforce de jouer son rôle en tirant parti des structures qu'elle a développées en près de 22 ans d'existence et de sa position auprès des gouvernements de ses 18 États membres, comme en utilisant ses propres fonds, qui lui permettent d'élaborer et de cofinancer des projets concrets dans les pays membres. Cet éventail de possibilités constitue l'un des avantages comparatifs importants de l'Initiative, qui peut avoir un impact encore plus grand si on le conjugue avec l'expérience et les ressources d'une autre organisation internationale;

d) Un certain nombre de priorités de l'Initiative de l'Europe centrale coïncident avec les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier les objectifs liés à l'enseignement universel, à l'égalité des sexes, à l'environnement et au partenariat mondial. Les activités de l'Initiative dans ces domaines sont les suivantes :

i) Enseignement universel. L'action de l'Initiative dans le domaine du développement des ressources humaines et de l'éducation est centrée sur des activités visant à promouvoir l'adéquation entre l'éducation et la formation, d'une part, et les possibilités d'emploi, de l'autre, sur la notion d'apprentissage tout au long de la vie et sur son application ainsi que sur l'élargissement de son réseau universitaire. Ces questions sont particulièrement importantes à l'heure actuelle. Dans ce contexte, l'Initiative contribue à déterminer quels sont les moyens et méthodes pour faciliter l'accès de certains groupes « sensibles » (enfants, femmes, personnes peu qualifiées, jeunes ayant terminé leurs études secondaires, chômeurs de longue durée, immigrants, personnes handicapées, etc.) au marché du travail, grâce à l'éducation et la formation. Ses priorités comprennent la définition d'approches (méthodes, programmes, initiatives, projets) visant à améliorer l'éducation des enfants et des adultes par l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques;

ii) Égalité entre les sexes. L'Initiative soutient la promotion de la femme dans tous les domaines de la société. Elle a toujours tenté de mieux comprendre la question de la création d'entreprises par des femmes dans ses pays membres, en analysant le rôle de l'innovation sociale dans le processus de création d'entreprise et en formulant des recommandations concrètes à l'appui des programmes et politiques innovants au plan social destinés à des femmes chef d'entreprise. À cette fin, un certain nombre de programmes et projets ont reçu le soutien de l'Initiative;

iii) Environnement. L'Initiative de l'Europe centrale est en phase avec les grandes problématiques mondiales telles que les changements climatiques, la protection de l'environnement, l'accroissement de l'efficacité énergétique et le développement de l'utilisation des sources d'énergie renouvelables. À cet égard, tous les acteurs doivent trouver des solutions où tout le monde est gagnant. L'Initiative est aussi consciente de l'importance de la question de l'énergie et de la protection de l'environnement, éléments essentiels du développement durable. Elle s'emploie à renforcer la coopération dans ces domaines entre ses pays membres, en leur offrant un cadre de consultation et de partage de connaissances sur les stratégies et politiques ainsi que pour la mise en œuvre d'activités et de projets, contribuant ainsi à l'efficacité énergétique et à la préservation de l'environnement dans le monde;

iv) Partenariat mondial. La réalisation des buts et objectifs de l'Initiative de l'Europe centrale dépend en grande partie du partenariat qu'elle a mis en place avec le système des Nations Unies, les autres organisations et institutions financières internationales, ainsi qu'avec les gouvernements, institutions et organisations de la société civile de ses États membres. Ce partenariat mondial continue de prendre de l'ampleur et de se renforcer. L'Initiative et ses partenaires continueront de réaliser des programmes et des projets en faveur de ceux qui ont le plus besoin d'accélérer leur développement ou leur redressement économique, ce qui est l'un de ses objectifs stratégiques.

Par l'intermédiaire de ses divers fonds et instruments de coopération, elle finance et appuie un certain nombre d'autres projets en rapport avec les objectifs du Millénaire pour le développement, tels que la lutte contre la pauvreté, la santé de l'enfant et la santé maternelle.

Conclusions

À l'occasion de leur réunion tenue à Trieste le 10 juin 2011, les ministres des affaires étrangères des pays membres de l'Initiative se sont dits favorables à l'idée d'obtenir pour celle-ci le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies, renforçant ainsi la coopération entre l'ONU et l'Initiative.

Cette dernière a l'intention de maintenir cette dynamique et d'intensifier la communication et la collaboration avec l'ONU sur les questions d'intérêt commun.

Annexe II

Projet de résolution

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Initiative de l'Europe centrale

L'Assemblée générale,

Considérant les buts et objectifs de l'Initiative de l'Europe centrale ainsi que les mécanismes de coopération qu'elle met en œuvre en vue de promouvoir la cohésion et la solidarité entre les pays,

Désirant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative,

1. *Décide* d'inviter l'Initiative de l'Europe centrale à participer en qualité d'observateur à ses sessions et à ses travaux;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la présente résolution.